

Calendrier du Mouvement 2020 :

10 au 20 février	<i>Postes à profil et postes à exigences particulières – Candidature 1^{re} campagne</i>
9 au 13 mars	<i>Candidatures Ulis 2nd degré</i>
Vendredi 10 avril	<i>Courriel des enseignants en ASH inscrits en candidat libre au Cappéi</i>
Mardi 21 avril au 6 mai	<i>Postes à profil et postes à exigences particulières – Candidature 2^{ème} campagne</i>
Lundi 27 avril (12h) au Dimanche 10 mai (minuit)	<i>Ouverture du serveur sur I Prof pour saisie des vœux</i>
Lundi 11 mai au le lundi 18 mai	<i>Retour de l'accusé réception si modification Envoi des pièces justificatives (mouvement71@ac-dijon.fr)</i>
15 juin	<i>Résultats du mouvement, 1^{re} partie (sur i-Prof)</i>
Mercredi 24 au vendredi 26 Juin	<i>Ouverture du serveur pour la phase d'ajustement ✍ Saisie sur l'espace Pro Dsden (lien à cliquer) et non pas sur i-Prof</i>
Du 16 au 19 juin	<i>Postes à profil et postes à exigences particulières – Candidature 3^{ème} campagne</i>
30 juin	<i>Résultats du mouvement, phase d'ajustement informatique</i>
1^{re} quinzaine de juillet et dernière semaine d'août	<i>Ajustement manuel et propositions de postes par téléphone par la Dsden</i>

Postes spécifiques : 3 campagnes de candidature

Pour demander un poste à profil ou à exigences particulières, il faut envoyer à la Dsden (mouvement71@ac-dijon.fr), à votre IEN et à l'IEN de la circonscription concernée votre dossier de candidature. Les postes obtenus avant la 1^{re} phase du mouvement seront à titre définitif, sinon ce sera à titre provisoire.

2 listes de vœux pour la phase 1

Vous pouvez faire 40 vœux : des postes précis, un vœu géographique pour balayer l'ensemble des postes disponibles sur une commune ou une circonscription, un vœu de zone si vous voulez changer de zone, parmi les 3 grandes zones du département.

Si vous êtes mesure de carte scolaire, stagiaire, entrant dans le département, non titulaire d'une zone, affecté(e) à titre provisoire, il faudra ajouter au moins 1 vœu large (voir notre fiche mémo).



Phase d'ajustement informatique : 3 jours pour saisir vos vœux

Le serveur de l'ajustement ne permet d'avoir accès qu'aux postes de la zone dont vous êtes titulaire à l'issue de la 1^{re} phase. Ce sont quasi exclusivement des postes fractionnés. On peut faire jusqu'à 50 vœux. Les règles de priorité seront conservées : si votre poste n'est pas modifié à plus de 50%, il faut le mettre en 1^{er} vœu pour l'obtenir en priorité.